

CIRCULAIRE DE RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

La présente circulaire a pour objet de faciliter l'accueil de tous les élèves inscrits au lycée Victor Louis. Je rappelle à cet égard, que l'inscription, ou la réinscription (pour les élèves déjà scolarisés au lycée Victor Louis) est obligatoire. Elle permet à chaque famille et à chaque élève de rencontrer le responsable du niveau d'enseignement, de fournir tous les documents nécessaires avant les vacances d'été et de figurer sur les listes de classe.

Afin de faciliter l'accueil de tous les élèves, la reprise des cours sera progressive selon l'organisation ci-après :

☐ Toutes les classes de Seconde (Sauf les SHN) : Lundi 3 et mardi 4 septembre 2018

☞ 8h – 17h : Accueil, rencontre avec direction, CPE, photos de classe, questionnaires et entretiens

☐ Rentrée des internes des 2nde GT et sportifs CREPS lundi 3 septembre

☐ 2ndes Professionnelles : Lundi 3 , mardi 4 et jeudi 6 septembre 2018

☞ 8h – 17h : Accueil, rencontre avec direction, CPE, photos de classe, questionnaires et entretiens

☐ Accueil des internes de Première et de Terminale : Mardi 4 septembre à 17h

☐ Classes Sportives Haut Niveau tous niveaux :

Mercredi 5 septembre 2018: ☞ 8h accueil des 2des et premières– 10h : Accueil des terminales

☐ Toutes les classes de Première et Terminale : Mercredi 5 septembre 2018

☞ 8h Accueil des classes de 1ère – 10h : Accueil des classes de terminale

jeudi 6 septembre 2018: ☞ début des cours pour les séries générales et technologiques

vendredi 7 septembre 2018 : ☞ début des cours pour les séries professionnelles

☐ Classes de BTS :

– **Lundi 3 septembre 2018** 9h à 12h : Accueil des BTS 1ère année

14h à 17h : Accueil des BTS 2^{ème} année

– **Mardi 4 septembre 2018** : Cours selon les emplois du temps

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITÉ – ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Le choix des langues vivantes, options, spécialités choisies lors de l'inscription ou de la réinscription **est définitif**. Il ne peut faire l'objet de modifications ultérieures sauf en cas d'incompatibilités avec les emplois du temps.

RESTAURANT SCOLAIRE

La tarification s'effectue **selon le principe d'un abonnement annuel**, payable en trois fois (au début de chaque trimestre scolaire, à réception de la facture appelée « Avis aux familles » dont le montant est proportionnel à la durée du trimestre. Un paiement échelonné peut être demandé par courrier à Monsieur l'Agent comptable du lycée.

A titre d'information, les tarifs de forfaits annuels pour l'année civile 2018 ont été arrêtés par la Région Aquitaine selon les montants suivants :

- demi-pensionnaires :
 - o tarif 5 jours par semaine : **505.80 €/an** (lundi au vendredi)
 - o tarif 4 jours par semaine : **432.00 €/an** (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- internes :
 - o tarif 5 jours/5 nuits par semaine : **1 448,19 €** (dimanche soir à vendredi après-midi)
 - o Pour le pôle espoir rugby + **270€** de suivi pédagogique internat

Les tarifs du trimestre septembre à décembre 2018 s'élèveront à :

- demi-pensionnaires :
 - o tarif 5 jours par semaine : **199,51€**
 - o tarif 4 jours par semaine : **168.00 €**
- internes :
 - o tarif 5 jours par semaine : **563,15€**
 - o tarif 4 jours par semaine (collégiens) : **521,36€**

Tout changement de régime (externe, demi-pensionnaire, interne) n'est possible qu'en début de trimestre scolaire et doit être demandé avant la fin du trimestre précédent.

A titre exceptionnel, les élèves inscrits demi-pensionnaires pourront demander à devenir externes dans les premiers jours de l'année scolaire (notamment après avoir pris connaissance de leur emploi du temps).

Les changements de régime sont demandés au moyen du coupon prévu à cet effet dans le carnet de correspondance. Ce coupon sera remis directement par l'élève ou sa famille au Secrétariat des élèves (bâtiment administration) après le dernier repas pris.

OPERATION « COUPS DE POUCE »

Le Conseil Régional d'Aquitaine a décidé de reconduire l'opération « Coups de pouce » qui permet à tous les primo-entrant en lycée (première inscription en seconde générale et professionnelle de bénéficier d'une aide financière (aide à la scolarité ou/et aide à l'équipement professionnel). Les demandes seront faites par l'élève ou sa famille. Pour en bénéficier appelez le 05.57.57.73.73 ou www.coupsdepouce.aquitaine.fr

MANUELS SCOLAIRES

Chacune des associations de parents d'élèves représentées au Conseil d'Administration met en place une bourse des livres. Ce service de très grande qualité, organisé par des parents bénévoles, dévoués **et** compétents, permet aux parents qui le souhaitent de disposer des manuels scolaires choisis par l'établissement en temps opportun, à des tarifs avantageux.

Vous avez bénéficié durant cette année 2017/2018 d'une location de manuels scolaires pour **votre** (ou vos) enfant (s). Pour le bon fonctionnement de leur système il est **INDISPENSABLE**, que vous les rapportiez, même pour les redoublants. Des permanences sont organisées en juin et juillet. (Voir les documents des Associations de Parents d'Elèves).

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen permet, après étude en commission, de répondre aux difficultés financières rencontrées par certaines familles ponctuellement. Il peut en particulier prendre en charge la fourniture des manuels scolaires ou la demi-pension. Pour en bénéficier, les familles devront s'adresser à l'assistante sociale du lycée, au **secrétariat** des élèves ou à tout autre personnel responsable de l'établissement qui saura l'orienter (CPE, professeur, administration).

Site Internet du lycée

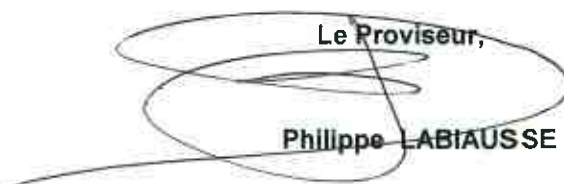
De nombreuses informations utiles aux élèves et aux parents figurent sur le site du lycée. Pour ceux qui disposent d'un accès Internet, je rappelle l'adresse de ce site : www.lvloUIS.net

Permanence administrative - Horaires d'ouverture au public

Durant les vacances d'été, une permanence administrative et un accueil sont assurés :

de 08h30 à 12h00 et de 14h à 17h du 02 au 13 juillet 2018

de 08h30 à 12h00 et de 14h à 17h du 20 au 31 août 2018

Le Proviseur,

Philippe LABIAUSSE